



Meules WSDS-045 à agglomérant vitrifié et pointes montées – Carbure de silicium

Fiche signalétique

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de l'établissement

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit : Meules à agglomérant vitrifié et pointes montées – Carbure de silicium

1.2. Utilisations pertinentes déterminées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Fabrication

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Weiler Corporation
1 Weiler Drive
Cresco, PA 18326

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 570-595-7495

SECTION 2 : Détermination des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit fabriqué n'est pas classé comme étant dangereux conformément à la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Aucun danger d'exposition n'est prévu pendant l'utilisation normale du produit. Dans la plupart des cas, les matériaux retirés de la pièce de fabrication peuvent présenter un danger plus important que les matériaux libérés par le produit. En fonction des matériaux que renferme la partie utilisable du produit, il est possible que quelques particules de poussière soient générées par ce produit. Les données suivantes en matière de sécurité concernent les dangers d'exposition potentiels liés aux particules de poussière générées par ce produit.

Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquette SGH-É.-U.

Sans objet

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U.)

Sans objet

SECTION 3 : Composition et renseignements sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identifiant du produit	%	Classification (SGH-É.-U.)
Carbure de silicium	(No CAS) 409-21-2	≥ 40	Non classifié
Agglomérant à base d'aluminosilicate	Aucun	≤ 60	Non classifié
Silice	(No CAS) 7631-86-9	0 - 5	Non classifié

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Premiers soins en cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas d'ingestion : Consulter un médecin.

Meules WSDS-045 à agglomérant vitrifié et pointes montées – Carbure de silicium

Fiche signalétique

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

- Symptômes ou blessures en cas d'inhalation : Les poussières peuvent causer une toux et un essoufflement. L'inhalation prolongée de poussières peut nuire à la capacité pulmonaire.
- Symptômes ou blessures en cas de contact avec la peau : Les poussières peuvent causer l'irritation. Peut causer des abrasions.
- Symptômes ou blessures en cas de contact avec les yeux : La poussière peut irriter ou endommager les yeux sans protection.
- Symptômes ou blessures en cas d'ingestion : Aucun en cas d'utilisation normale.

4.3. Indication de la nécessité d'obtenir immédiatement des soins médicaux et des traitements spéciaux

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 5 : Moyens de lutte contre les incendies

5.1. Agent extincteur

- Agent extincteur adéquat : Utiliser de l'eau, du dioxyde de carbone, de la mousse ou un agent chimique en poudre.
- Agent extincteur inadéquat : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Émanations de vapeurs toxiques possibles. Utiliser un appareil de protection respiratoire.
- Danger d'explosion : Aucun danger connu.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

- Protection pendant la lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un ensemble de protection complet.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence

Ne pas inhaler la poussière lors du meulage. Voir aussi l'élément 8.

6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Ne pas jeter dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux destinés aux fins de confinement et de nettoyage

- Aux fins de confinement : Aucune mesure particulière requise.
- Méthodes de nettoyage : Ramasser mécaniquement. Mettre au rebut conformément à l'élément 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

- Précautions pour une manutention sécuritaire : Des mesures techniques spéciales ne sont pas nécessaires. Quand il est utilisé et manipulé conformément aux spécifications, le produit n'a aucun effet nocif selon notre expérience et les renseignements dont nous disposons. Manipuler dans un endroit suffisamment aéré en raison de la poussière.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

- Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit sec.

7.3. Utilisations finales particulières

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Limite d'exposition admissible de l'OSHA (poids total moyen) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (fraction respirable)

Meules WSDS-045 à agglomérant vitrifié et pointes montées – Carbure de silicium

Fiche signalétique

Ingrédients non dangereux	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

Silice (7631-86-9)		
Danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS)	DIVS (É.-U.) (mg/m ³)	3 000 mg/m ³
NIOSH	Limite d'exposition recommandée par la NIOSH (MPT) (mg/m ³)	6 mg/m ³

Remarque : Il faut tenir compte du matériau de base et du revêtement qui font l'objet de travaux.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adéquats :

Utiliser une ventilation adéquate pour réduire au minimum l'exposition aux particules en suspension dans l'air et garder la concentration de contaminants sous les limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire :

En cas de dépassement des limites d'exposition ou de concentrations excessives de poussière, il faut utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé pour ces conditions. Lors du choix de l'appareil de protection respiratoire, il faut tenir compte de l'exposition au revêtement et aux matériaux de base qui font l'objet de travaux. Il faut respecter les normes et les règlements locaux, le cas échéant. Il faut choisir le type d'appareil de protection respiratoire utilisé en fonction du type de contaminant ainsi que de sa forme et de sa concentration. Choisir et utiliser les appareils de protection respiratoire conformément aux règlements en vigueur et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des mains :

On recommande l'utilisation de gants de tissu ou de cuir.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité ou visière par-dessus des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection auditive :

Une protection auditive peut s'avérer nécessaire.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection au besoin pour empêcher la contamination des vêtements personnels.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Odeur	: Sans odeur
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 2 072 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité spécifique	: 4,6
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble
Log pw	: Aucune donnée disponible

Meules WSDS-045 à agglomérant vitrifié et pointes montées – Carbure de silicium

Fiche signalétique

Log K _{ow}	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de dégradation	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Aucun.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucun.

10.6. Produits dangereux de la dégradation

Non déterminé.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
DL50 orale, rat	> 5 000 mg/kg

Silice (7631-86-9)	
DL50 orale, rat	> 5 000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	> 2 000 mg/kg
CL50 inhalée, rat (mg/l)	> 2,2 mg/l (durée d'exposition : 1 h)

Corrosion et irritation cutanées : Non classifié
Dommage ou irritation grave des yeux : Non classifié
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié
Mutagénicité des cellules germinales : Non classifié
Cancérogénicité : Non classifié

Toxicité pour la reproduction : Non classifié
Toxicité particulière pour un organe précis (exposition unique) : Non classifié

Toxicité particulière pour un organe précis (exposition répétée) : Non classifié

Danger d'aspiration : Non classifié

Meules WSDS-045 à agglomérant vitrifié et pointes montées – Carbure de silicium

Fiche signalétique

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Silice (7631-86-9)	
CL50, poisson 1	5 000 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Brachydanio rerio [sans renouvellement])
CE50, Daphnia 1	7 600 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Silice (7631-86-9)	
Facteur de bioconcentration, poisson 1	(Aucune bioaccumulation prévue)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Effet sur la couche d'ozone : Aucun renseignement supplémentaire disponible

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit.

SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des déchets : Jeter le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Les outils abrasifs comprennent également des particules provenant des matériaux sur lesquels ils ont été utilisés. Par conséquent, se reporter à la fiche de données de sécurité pour connaître le matériau sur lequel ce produit a été utilisé et ainsi obtenir l'information concernant la mise au rebut.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément au DOT

Il ne s'agit pas d'un bien dangereux selon la définition des règlements relatifs au transport

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

Carbure de silicium (409-21-2)	
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Silice (7631-86-9)	
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act)	

15.2. Règlements des États américains

Silice (7631-86-9)				
É.-U. – Californie – Proposition 65 – Liste des carcinogènes	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – femme	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – homme	Aucun niveau de risque considérable
Oui	Non	Non	Non	

Meules WSDS-045 à agglomérant vitrifié et pointes montées – Carbure de silicium

Fiche signalétique

Carbure de silicium (409-21-2)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

Silice (7631-86-9)

É.-U. – Massachusetts – Right To Know List
É.-U. – Minnesota – Hazardous Substance List
É.-U. – New Jersey – Right to Know Hazardous Substance List
É.-U. – Pennsylvania – RTK (Right to Know) List

SECTION 16 : Autres renseignements

Ces renseignements sont fondés sur des connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Par conséquent, il ne faut pas les interpréter comme garantissant toute propriété propre au produit.